



Ile d'Arz, le 26 février 2025

Chers amis,

Il y a quelques jours s'est tenu le **Conseil des mouillages 2025** présidé par la première adjointe en remplacement de monsieur le Maire, en présence de plusieurs membres du conseil municipal, d'un représentant de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et de 3 membres de l'AUMIA.

Ce conseil se tient tous les ans et permet de faire un bilan de l'année passée, de valider les propositions de tarifs et le budget prévisionnel de l'année qui débute, de faire le point sur les dossiers en cours, de prendre des décisions sur les affectations/radiations de mouillages... Fin janvier une réunion de préparation avec Stéphane et l'adjointe en charge des finances, avait permis de débattre et de nous mettre d'accord sur ces différents sujets.

Cette année l'ordre du jour était très riche :

- Tarifs :
 - Afin de garder le budget mouillage à l'équilibre, les tarifs qui avaient peu augmenté ces dernières années vont évoluer en 2025
 - Concernant les redevances « Zones de plates », grâce en particulier aux actions de l'UNAN 56 et de son président Jacques de Certaines, l'exemption de redevance est maintenue, au moins pour cette année.
 - Ces nouveaux tarifs ont été votés à l'unanimité lors du dernier conseil municipal et seront prochainement disponibles sur le site de la mairie.
- Budget :
 - Le budget 2024 est excédentaire de 720€ malgré un déficit de 6600€ de la partie Service de rade : extension du calendrier et des plages de service ; fréquentation moindre pour cause de météo.
 - En 2025, les coûts d'administration seront imputés au budget mouillages, ce qui n'était pas fait jusqu'à maintenant. D'où la nécessité de revoir les tarifs comme indiqué ci-dessus.
- Renouvellement de l'AOT :
 - L'AUMIA a étudié la version provisoire du dossier de renouvellement de l'AOT et a fait part de ses remarques à la mairie qui les a intégrées dans la version finale du dossier.
 - Le dossier a été présenté à la DDTM et est en cours d'étude. Nous pensons qu'il sera accepté en l'état. Comme indiqué dans une précédente communication, il ne devrait pas y avoir de modification pour les mouillages

sur bouées. Seuls les emplacements de quelques zones de plates seront modifiés ; de même pour les zones de stockage des annexes.

- L'AUMIA avait demandé que les coûts des études préalables (environ 43k€) ne soient pas pris en charge en totalité par les titulaires de mouillages. Les coûts ont effectivement été réduits de 10k€, en utilisant les résultats d'une étude financée par le PNR. Le montant résiduel affecté au budget 2025 fera l'objet d'un règlement spécifique pour les titulaires de mouillages sur bouées et les zones de plates. Cette année (et uniquement cette année) nous recevrons donc plusieurs avis de sommes à payer en fonction de la situation de chacun :
 - Soit Redevance zone de plate + Mutualisation du renouvellement de l'AOT
 - Soit Redevance AOT + Mutualisation de l'entretien + Mutualisation du renouvellement de l'AOT
- Contrats et Règlement intérieur :
 - En décembre la mairie nous a proposé des modifications des contrats (Acquisition et Renouvellement) et du Règlement intérieur des mouillages. Plusieurs réunions de travail conjointes entre la mairie et l'AUMIA, représenté par Yann Thoraval, ont permis d'aboutir à un document clarifiant les responsabilités de chacun. Ce travail était indispensable car les contrats et Règlements intérieurs dataient d'une quinzaine d'années.
 - Dans les prochaines semaines, vous recevrez par mail ou courrier le nouveau règlement intérieur et votre contrat d'occupation annuel. Ces documents devront être retournés signés en Mairie.

Enfin, n'oubliez pas la cotisation 2025 pour ceux qui ne l'ont pas encore réglée. Votre soutien est essentiel dans toutes nos actions, tant du côté de la mairie de l'île d'Arz que des autres administrations où l'UNAN 56 est notre porte-parole.

Bonne fin d'hiver et à bientôt.

Hervé Le Bourdier – president@aumia.fr